



LES REVENDICATIONS ASSOCIATIVES DE LSR

Ce texte fait suite à un engagement issu de notre 12^e assemblée générale de l'île de Ré. Il a pour ambition de proposer à nos associations les principaux repères revendicatifs de LSR. Il se veut une aide pour les amis qui participent à diverses réunions (groupe des 9, CDCA...). Il peut servir de référence pour mieux faire connaître le rôle particulier de LSR : une association de retraités pas comme les autres parce qu'issue du syndicalisme. Il se veut conforme à l'article 4 des statuts fédéraux : « *Pour combattre tout ce qui concourt aux inégalités et à l'exclusion de la vie sociale, la Fédération est partie prenante de toutes les actions qui contribuent à vivre mieux la retraite, notamment en matière de pouvoir d'achat, de santé, de protection sociale* ».

Les attentes des retraités ne se limitent pas aux besoins du quotidien. Ils ont aussi besoin de lien social et d'occuper richement et pleinement leur temps. Ils sont demandeurs d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Ils ont droit à l'évasion par les voyages et les vacances.

Déployer des activités de proximité, diversifiées, accessibles au plus grand nombre, est la condition première pour combattre le repli sur soi. Avoir la préoccupation constante des plus défavorisés d'entre nous est un des axes essentiels de notre démarche.

À l'appui du formidable mouvement social pour le retrait de la réforme Macron, nous revendiquons le retour à un départ à la retraite à 60 ans, pour profiter pleinement des années en meilleure santé.

1. DÉFENSE ET AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

La situation actuelle des retraités se dégradant à grande vitesse (inflation galopante, non rattrapage du pouvoir d'achat), de plus en plus de retraités n'ont plus les moyens financiers de participer à nos activités.

Avec les syndicats nous exigeons :

- le retour à l'indexation de nos pensions sur les salaires ;
- pas de pension inférieure au Smic revendiqué à 2000€ bruts ;
- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat estimées à l'équivalent de 2,5 mois de pension depuis 2014 ;
- le rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, les veufs-veuves qui a été injustement supprimée ;
- l'amélioration des pensions de réversion portée à hauteur de 75 % des pensions du conjoint décédé.



2. DROIT AUX LOISIRS



Pour les retraités, l'accès aux loisirs doit être un droit au même titre que celui à la retraite, à la santé, au logement.

LSR travaille avec l'ANCV (Agence nationale du Chèques-Vacances) afin de proposer des séjours vacances solidaires comme BSV (Bourse solidarité vacances) et SEV (Seniors en vacances) et coopère très étroitement avec l'Avenir social.

LSR parvient ainsi à obtenir des offres de séjour de très bonne qualité à un coût abordable, y compris pour les plus démunis, grâce à nos partenaires du tourisme social.

L'engagement résolu de notre Fédération dans cet objectif a permis de transformer ce qui, hier, était un rêve, en réalité bien concrète pour nos adhérents aux revenus modestes. Ce droit aux vacances est à la fois un héritage et une exigence d'avenir.

Nous devons :

- développer l'accès aux loisirs pour tous les retraités, en accordant une attention particulière à celles et ceux qui, pour des raisons de pouvoir d'achat, de difficultés de déplacement ou de handicap, en sont privés ;
- demander l'exonération de la taxe de séjour pour les participants aux séjours aidés, type BSV ou SEV ;
- obtenir des aides de l'État au tourisme social afin de lui permettre d'accueillir, en toutes saisons, les retraités lors de séjours de qualité et avec une dimension intergénérationnelle ;
- exiger le maintien du dispositif BSV ;
- demander la revalorisation des plafonds de revenus fiscaux donnant droit aux séjours BSV et à la subvention SEV.

3. DROIT À LA CULTURE

La culture est un élément d'émancipation de l'être, une composante essentielle de ce temps libre que constitue la retraite.

Nous demandons :

- l'accès à la culture, à toute la culture, à l'heure où l'État et d'autres nous offrent une vision culturelle trop limitée aux parcs de loisirs commerciaux...
- de favoriser, pour les retraités, l'accès aux cinémas, aux spectacles, aux musées par, entre autres, des tarifs réduits, voire la gratuité et des transports collectifs adaptés ;
- de considérer les retraités comme des ayants droit pour les activités culturelles et sociales de leurs comités d'entreprise ou assimilés avec une contribution financière de l'entreprise.



4. DROIT AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE BIEN ÊTRE

L'allongement de l'espérance de vie à la retraite a de multiples conséquences, notamment la volonté affichée des retraités de prendre soin de leur santé. Ils se fixent des objectifs de bien-être et de forme. Les activités physiques et sportives (APS) sont devenues un facteur d'équilibre. Avec l'âge, les APS changent de nature puisqu'il ne s'agit plus de progresser mais de ménager sa longévité par une activité.

Nous revendiquons :

- que la pratique d'APS soit un droit tout au long de la vie ;
- l'intégration des besoins des retraités en matière d'équipements sportifs, en tenant compte des aptitudes physiques de chacun, en développant une politique sportive pour tous les âges ;
- une conception du sport associatif, en tant qu'espace d'épanouissement et d'émancipation qui favorise la rencontre, le partage d'expériences, et qui permet de construire du lien social.

5. DROIT À LA PROTECTION SOCIALE ET DROIT À LA SANTÉ

La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous.

Nous revendiquons :

- le retour à une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des médicaments et des soins y compris la perte d'autonomie ;
- le développement des centres de santé de proximité sur l'ensemble du territoire ;
- l'arrêt de fermetures de lits et d'hôpitaux, l'embauche massive immédiate de personnel ;
- des moyens humains et techniques adaptés et évolutifs pour faire face aux aléas de la vie, afin de pouvoir continuer à vivre chez soi le plus longtemps possible. L'aide à domicile doit relever d'un grand service public qui réponde à la fois aux aidés et aux salariés ;
- le développement d'Ehpad publics accessibles financièrement à tous les retraités, associant à leur gestion des représentants du personnel et des usagers.

6. DROIT AUX SERVICES PUBLICS

Les services publics doivent apporter des réponses aux besoins spécifiques des retraités, jouant pleinement leur rôle d'outils de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale.

Nous revendiquons :

- l'arrêt immédiat de toutes les suppressions ou réductions de services publics ;
- le fonctionnement permanent de tous les services publics, dans la proximité, en présentiel, sur l'ensemble du territoire ;
- la prise en compte par l'État et les collectivités de l'égalité d'accès, y compris au numérique en rendant accessible son utilisation avec une aide au financement du matériel et des formations ;
- un réel investissement de LSR dans les CDCA (conseils départementaux citoyenneté autonomie) et le HCA (Haut conseil de l'âge), instances consultatives permettant de porter les propositions des retraités pour améliorer leurs conditions de vie au quotidien.



7. DROIT AUX TRANSPORTS

Pouvoir se déplacer selon ses besoins est un droit fondamental. Pour les retraités c'est essentiel pour assurer le lien social, condition d'un meilleur vieillissement. Le coût des transports pèse de plus en plus l'organisation des déplacements, excursions et voyages.

Nous revendiquons :

- des transports urbains, interurbains et en milieu rural, en nombre suffisant, et répondant aux besoins des retraités en matière de fréquence, d'horaires, de correspondances, de confort, d'accessibilité, de sécurité et de proximité ;
- la gratuité des transports publics pour les retraités.

8. PRÉPARATION À LA RETRAITE

Moment attendu pour les uns, transition difficile pour les autres, le passage à la retraite est une étape importante dans la vie. Ce passage peut faire l'objet d'une préparation permettant de s'adapter à cette future réalité.

Nous revendiquons que LSR soit intégré dans les sessions de préparation à la retraite pour aider les futurs retraités à réfléchir à leur sortie de la vie active.



9. RÔLE DE NOTRE ASSOCIATION ET DE SON INTÉGRATION DANS LA CITÉ

LSR a pour ambition d'améliorer notre quotidien pour le rendre plus juste et plus solidaire. Cela ne peut s'exprimer que dans un pays qui respecte les droits fondamentaux des individus, qui garantisse les libertés publiques et individuelles.

- Concernant le Contrat d'engagement républicain (CER), nous demandons à être affranchis de toute surveillance et de recouvrer une pleine liberté d'action. Car ce dernier, organise, au mépris de la liberté associative, une surveillance généralisée des associations qui sollicitent, auprès des pouvoirs publics, des subventions ou la mise à disposition d'une salle publique. Cette défiance envers toutes les associations risque de les fragiliser au moment même où leur engagement est essentiel pour le maintien de la paix sociale et l'exercice de la citoyenneté. Le CER, que toute association qui sollicite une subvention publique doit signer, vient contredire le caractère libéral de la loi de 1901.
- L'intégration dans la cité des associations LSR nécessite l'octroi de subvention et la mise à disposition de locaux gratuits permettant l'exercice de leurs activités.

SOLIDARITÉ